

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 32**

**Nombre de conseillers**

En exercice	10
Présents	07
Votants	09
Absents	03
Exclus	00
Procuration	02

**Date de la convocation**

12 DECEMBRE 2025

**Date de l'affichage**

12 DECEMBRE 2025

**DE LA COMMUNE DE CRAS**

Séance du jeudi 18 décembre,  
L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

**Étaient présents :** DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – BANCHERI Bénédicte - BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane

**Étaient représentés :** VEYRET Gérard (donne pouvoir à MARTOIA Guido) - BOSSAN Sébastien (donne pouvoir à DI MARIA Nicole).

**Absent(s) excusé(s) :** VEYRET Gérard - BOSSAN Sébastien.

**Absent :** SOEHNLEN Olivier.

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) :** DELACOUR Jean-Marie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le contrat de prêt à court terme d'un montant de **180 000 euros**, conclu en 2024 pour une durée de **21 mois**, conformément à la délibération en date du **11 décembre 2024** ;

**Considérant** que ce prêt a été contracté dans l'attente du versement des subventions allouées au financement des travaux de réhabilitation de la Cure ;  
**Considérant** qu'à ce jour, un remboursement partiel anticipé à hauteur de 90 000 euros est envisagé ;

**Considérant** que, selon les termes du contrat, cette opération n'entraîne aucun frais pour la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le remboursement partiel et anticipé de l'emprunt à court terme pour un montant de 90 000 euros ;
- de préciser que cette opération ne génère aucun frais ni pénalité ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- de préciser que l'intégralité de l'emprunt sera remboursée sur l'exercice budgétaire 2026.

Vote : 9 voix

Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras, le 18 décembre 2025

Acte rendu  
exécutoire  
après le  
Dépôt en  
Préfecture  
de Grenoble le  
Et publication  
ou notification  
du

La/Le secrétaire de séance

  
Le Maire,  
N. DI MARIA